

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E25000085/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 9 octobre 2025

La présidente du tribunal administratif de Nancy

CODE : 1

Vu enregistrée le 8 octobre 2025, la lettre par laquelle le président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Barrois demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*le projet, présenté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Barrois, de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Barrois ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Jacques Harmand est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Claude Bastien est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Barrois et à Messieurs Jean-Jacques Harmand et à Claude Bastien.

La présidente,



Véronique Ghisu-Deparis